

**MÉMOIRE**  
**prébudgétaire**  
**2016**

FÉVRIER 2016



Fédération culturelle  
canadienne-française



**Fédération culturelle  
canadienne-française**

450, rue Rideau, pièce 405

Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

[info@fccf.ca](mailto:info@fccf.ca)

**FCCF Mémoire prébudgétaire 2016**

À l'intention du ministère des Finances Canada :

Diffusion externe, février 2016

**Personne-ressource** : Maggy Razafimbahiny, directrice générale

# Mémoire prébudgétaire | 2016

---

## Préambule

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes. Depuis près de trente-neuf ans, la FCCF rassemble les points de vue et les voix d'un réseau d'organismes de St-Jean de Terre-Neuve à Vancouver et de Windsor à Yellowknife. Elle réunit des représentants de regroupements nationaux en théâtre, en édition, en chanson-musique, en arts médiatiques, en arts visuels, un regroupement de réseaux de diffusion des arts de la scène, une alliance de radios communautaires de langue française, ainsi que des représentants de onze provinces et territoires du Canada voués au développement culturel. Ceci représente près de quelque 3 000 artistes et 150 organismes artistiques et de développement culturel qui œuvrent dans plus de 250 communautés francophones et acadiennes, partout au Canada.

Maintes études et recherches ont démontré que le secteur des arts et la culture ainsi que les artistes et les travailleurs culturels constituent des moteurs économiques et des biens sociaux importants. Pour que les arts et la culture continuent de générer des emplois, d'améliorer notre qualité de vie, de resserrer nos liens les uns avec les autres et d'alimenter notre identité pancanadienne, le gouvernement fédéral doit investir dans les personnes qui œuvrent à l'avant-scène de l'innovation et de la créativité au Canada, soit les artistes et les organismes artistiques. Le gouvernement doit aussi veiller à ce que les Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du Canada aient accès à un éventail d'œuvres artistiques et de produits culturels et d'expériences culturelles qui reflètent, réinventent et façonnent l'identité culturelle moderne et la diversité culturelle de notre pays.

Vu l'ampleur de la main d'œuvre culturelle au pays, il serait stratégique de la part du gouvernement – qui cherche à favoriser la création d'emplois durables – de continuer de prévoir un rôle de premier plan pour le secteur des arts et de la culture dans son Budget 2016.

## Axe 1 | Pilier de développement : état du secteur

---

**R1** Nous recommandons que le ministère du Patrimoine canadien reconnaisse le secteur des arts et de la culture, au même titre que l'éducation, la santé et l'économie, comme un pilier du développement des communautés francophones et acadiennes au Canada.

Les investissements gouvernementaux en arts et culture ont des retombées bénéfiques pour l'ensemble du pays. Le secteur des arts et de la culture est un employeur important qui comptait un total estimatif de 616 000 travailleurs en 2003, dont 140 000 artistes. Le secteur qui inclut des industries créatrices et culturelles à but lucratif, des organismes artistiques sans but lucratif et des entrepreneurs indépendants — compte 3,9 % du total de la population active. Selon le *Conference Board* du Canada, le secteur des arts et de la culture injecte directement 46 milliards de dollars dans le produit intérieur brut (PIB) du Canada et génère environ 25 milliards de dollars en impôts pour tous les ordres de gouvernement : c'est plus que trois fois les 7,9 milliards de dollars investis<sup>1</sup>.

### Concrètement, il s'agit d'instaurer des mesures qui permettraient :

- De consolider l'investissement fédéral relativement au financement de la programmation et du fonctionnement des organismes, des associations et des réseaux artistiques et culturels de la francophonie canadienne en les indexant au coût de la vie;
- De doubler les sommes offertes pour les initiatives de levier portées de pair par le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires inscrits dans la Feuille de route sur les langues officielles; et

---

<sup>1</sup> [Valoriser notre culture](#) : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada, Conference Board du Canada, 2008

- De joindre une contribution financière/enveloppe à la prochaine *Entente de collaboration multipartite* sur le développement artistique et culturel des communautés francophones et acadiennes du Canada.

## Axe 2 | Financement du secteur : statut de l'artiste et lien éducation-art

---

**R2** Nous désirons que le gouvernement fédéral maximise les moyens pour accroître les ressources humaines ainsi que les occasions de formation et de développement professionnel des artistes qui sont mises à leur disposition, ici au Canada et à l'international.

Les investissements du gouvernement dans la francophonie canadienne contribuent à générer des emplois en arts et culture qui contribuent à la vitalité linguistique, économique et sociale de plus de 250 communautés. Les investissements du gouvernement font en sorte que le milieu associatif, un employeur important dans la francophonie canadienne et un partenaire essentiel à la prestation de services, est apte à développer et retenir une main d'œuvre spécialisée ainsi qu'à offrir des services aux citoyens.

La situation des artistes au Canada en termes de démographie est qu'un artiste sur cinq provient de la francophonie – Québec et francophonie canadienne<sup>2</sup>. Selon les provinces et territoires, le poids démographique des francophones varie de 0,4% à 32,7%. Cela exerce plusieurs contraintes sur la formation des artistes ainsi que sur l'éducation et l'élargissement d'un public francophone et francophile sensible et critique face à la production artistique.

### **Il importe d'ajouter des mesures pour appuyer l'artiste en :**

- Renforçant le financement du secteur et offrir des mesures compensatoires aux artistes : par exemple, exemption fiscale aux artistes au titre des subventions artistiques (les subventions publiques sont actuellement imposables, ce qui réduit inutilement leur valeur et leurs répercussions), ou encore offrir l'accès à l'assurance emploi pour les artistes ;
- Réservant 3,5 % du budget de l'actuel Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts afin d'appuyer des initiatives de la francophonie canadienne; et
- Tenant compte de la spécificité de l'artiste en francophonie canadienne dans la refonte des programmes Promarts et Routes commerciales en instaurant des politiques insérant un quota appuyant la minorité francophone au Canada.

**R3** Nous désirons que le gouvernement reconnaisse la valeur ajoutée des ententes avec les provinces et les territoires sur l'éducation et qu'il les considère comme un autre moyen d'appuyer le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles de la francophonie canadienne.

L'école de langue française en contexte minoritaire se distingue des autres écoles par sa double mission : la réussite éducative des élèves et la construction de leur identité francophone. Le contact avec les artistes de leur milieu joue un rôle important dans le développement de l'identité des jeunes dans la francophonie canadienne. En découvrant des créateurs du milieu et leurs œuvres, les jeunes développent leur sentiment d'appartenance et la fierté d'afficher à leur tour leur culture. L'éducation artistique peut leur faciliter l'acquisition d'outils et de moyens pour exprimer cette culture. Pour développer son identité culturelle, le jeune doit avoir des occasions de découvrir et de comprendre tous les aspects de ce qui est propre à sa culture. Au moment où les écoles affichent une volonté croissante d'allouer des budgets artistiques à la pratique des arts par les élèves, il est essentiel que des intervenants professionnels du domaine artistique puissent nommer l'importance de la fréquentation des œuvres professionnelles par le jeune spectateur, particulièrement dans une perspective éducative.

### **Concrètement, certaines mesures sauront tenir compte de la réalité de ces communautés telles que :**

- Verser aux gouvernements provinciaux des montants réservés à favoriser l'intégration accrue des arts et de la culture à l'éducation de langue française ; et
- Lancer un fonds incitatif favorisant la participation accrue des jeunes et des familles aux activités artistiques et culturelles en français offertes à l'extérieur du milieu scolaire.

---

<sup>2</sup> Statistique Canada, 2006



## Axe 3 | Soutien aux infrastructures culturelles : stabilité et renouvellement

---

**R4** Nous demandons que le gouvernement fédéral s'engage auprès du milieu artistique et de la population canadienne pour que l'augmentation des budgets à la Société Radio-Canada et le Conseil des arts du Canada soit équitable et rééquilibré en tenant compte des communautés francophones et acadiennes.

Selon, les dernières déclarations, il est assuré que les investissements dans les infrastructures culturelles seront inclus soit l'investissement annuel de 150 millions de dollars dans CBC/Radio-Canada et le financement annuel du Conseil des arts du Canada, en le faisant passer de 180 millions de dollars à 360 millions de dollars. Et au final, le financement de Téléfilm Canada et de l'Office national du film totalisera 25 millions de dollars par an.

Depuis 1990, le nombre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil des arts du Canada a augmenté de 65 %, ce qui reflète la participation croissante et de plus en plus diversifiée des Canadiens à des activités créatives et culturelles partout au pays. Or, depuis 2007, le crédit parlementaire du Conseil des arts du Canada a pratiquement stagné. En fait, les dépenses par habitant sont même légèrement au-dessous des niveaux de 1990 : 5,34 \$ par habitant en 2010 comparativement à 5,57 \$ en 1990<sup>3</sup>.

Entre 1990 et 2014, les crédits parlementaires de CBC/Radio-Canada ont augmenté d'un peu moins de 0,5 % en dollars courants. En 2009-2010, chaque contribuable canadien versait annuellement 34 \$ au financement du télédiffuseur. En 2014, cette contribution aura baissé à 29 \$. Pourtant, la part moyenne de financement public, par habitant, reçue par divers radiodiffuseurs publics dans le monde était de 82 \$ par année pour l'année 2011<sup>4</sup>.

**Pour poursuivre dans cette tangente, ci-joint des mesures appuyant notre recommandation :**

- Rétablir les budgets des institutions culturelles fédérales au niveau de ceux de 2007-2008<sup>5</sup> ; et
- Revoir le crédit parlementaire de la SRC à 40 \$ par contribuable, par année.

## Conclusion

---

L'avenir même de la francophonie canadienne est intimement lié à celui de notre culture. Tout en gardant à l'esprit les nombreuses retombées économiques découlant d'un appui aux arts et à la culture, rappelons que les artistes, organismes artistiques et activités artistiques assurent des occasions de rassemblement indispensables à la construction et à l'affirmation identitaire. Notons que l'impact bénéfique du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles est particulièrement marqué chez les jeunes, chez qui la découverte des arts et des artistes favorise le développement du sentiment d'appartenance et la fierté culturelle.

Le bien-fondé des investissements gouvernementaux en arts et la culture dans la francophonie canadienne sont nombreux et sans équivoque.

**- Fin du document -**

---

<sup>3</sup> Conseil des arts du Canada, [Resserrer les liens : Plan stratégique 2011-2016](#), Octobre 2010

<sup>4</sup> Le financement de Radio-Canada : [état de situation et pistes de solution](#), Gouvernement du Québec / Ontario, Avril 2015

<sup>5</sup> Chiffres à l'appui : [portrait du financement du secteur des arts et de la culture en francophonie canadienne](#) [2007-2012], FCCF, Octobre 2012